

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

**Rapport d'étape portant sur
la vérification de l'Étape E –
*Évaluation globale de la
qualité des soumissions*
Tour #2 du processus de
sélection de la solution
d'affaires et des services
professionnels pour la suite
de progiciels de gestion
intégrés**

**Comité de vérification et de la
performance/Comité des
technologies de l'information**

**Société de l'assurance
automobile du Québec**

12 octobre 2016

Le 12 octobre 2016

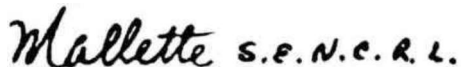
Au Comité de vérification et de la performance/Comité des technologies de l'information,

Vous trouverez ci-joint le rapport d'étape portant sur l'audit du respect par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société ou SAAQ) des principes d'équité et de transparence dans la mise en œuvre de l'*Étape E – Évaluation globale de la qualité des soumissions Tour #2* du processus de sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés.

Le présent rapport contient de l'information sur l'étape auditée du processus de sélection, un rappel des responsabilités du Comité de vérification et de la performance/Comité des technologies de l'information, de la direction de la Société et de l'auditeur indépendant du processus de sélection, ainsi que des renseignements sur la portée et les conclusions à ce jour de nos travaux d'audit pour cette étape.

Nous serons heureux de discuter de toute question relative aux éléments de ce rapport et de vous fournir tous les renseignements supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin afin de vous acquitter de vos responsabilités de régie. Vous pouvez être assuré de notre collaboration et nous sommes à votre disposition pour toute consultation.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

1. Portée de l'audit de l'Étape E

Ce rapport d'étape porte uniquement sur la vérification du respect des principes d'équité et de transparence dans la mise en œuvre de l'*Étape E – Évaluation globale de la qualité des soumissions Tour #2* du processus de sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés (ci-après nommé « le processus de sélection »).

L'*Étape E – Évaluation globale de la qualité des soumissions Tour #2* consiste à l'analyse :

- De la qualité et de la faisabilité des solutions concernant les éléments relatifs :
 - à la couverture fonctionnelle globale en regard de l'ensemble des processus de la Société,
 - au niveau technologique;
- De la qualité des services professionnels pour chacun des domaines requis portant sur :
 - l'expertise,
 - l'expérience;
- De la qualité commerciale et contractuelle.

2. Responsabilités

2.1 Responsabilités du Comité de vérification et de la performance/ comité des technologies de l'information de la SAAQ

- Manifester son engagement en matière d'intégrité et d'éthique lors de l'établissement et du déroulement du processus de sélection;
- Surveiller l'environnement de contrôle et le processus de sélection et en encourager l'amélioration continue;
- S'assurer que la direction maintienne des contrôles internes adéquats permettant d'atténuer les risques reliés au processus de sélection et assurant le respect des règles et principes d'équité et de transparence;
- Examiner le plan d'audit et s'assurer que les travaux des auditeurs sont conformes aux attentes;
- Communiquer à l'auditeur indépendant son interprétation d'un écart significatif dans le contexte du processus de sélection;
- Examiner les rapports d'étapes découlant des travaux de l'auditeur indépendant;
- Discuter avec l'auditeur indépendant de problèmes connus ou probables dans le processus de sélection pouvant avoir un impact sur le respect des principes d'équité et de transparence;
- Communiquer à l'auditeur indépendant tout cas de non-respect connu ou soupçonné aux principes d'équité et de transparence ou tout cas de fraude réelle ou

soupçonnée ainsi que tout acte illégal ou susceptible de l'être liés au processus de sélection;

- Adopter le rapport d'audit.

2.2 Responsabilités de la direction

- Manifester son engagement en matière d'intégrité et d'éthique lors de l'établissement et du déroulement du processus de sélection;
- Répertorier et appliquer les lois et règlements qui concernent le processus de sélection, et discuter avec les auditeurs concernant leur respect;
- Définir les principes d'équité et de transparence applicables au processus de sélection;
- Évaluer les risques liés au processus de sélection et mettre en œuvre des contrôles efficaces pour ramener les risques à un niveau acceptable;
- Mettre en place les activités de contrôle par le biais de règles et de mécanismes qui mettent en œuvre ces règles;
- S'assurer que le processus de sélection est conforme aux critères définis dans les règles et mécanismes l'encadrant;
- Documenter au besoin les interprétations des règles et mécanismes;
- Discuter avec l'auditeur indépendant des problèmes connus ou probables dans le processus de sélection et communiquer à l'auditeur indépendant tout cas de non-respect connu ou soupçonné aux principes d'équité et de transparence ou tout cas de fraude réelle ou soupçonnée ainsi que tout acte illégal ou susceptible de l'être;
- S'assurer de la prise en compte des constatations et de la mise en œuvre des recommandations découlant des travaux de l'audit interne et des travaux de l'auditeur indépendant portant sur le processus de sélection;
- Donner accès aux auditeurs à toute l'information pertinente pour l'audit de même qu'aux personnes susceptibles de leur fournir des renseignements pertinents dans le cadre de leur travail.

2.3 Responsabilités de l'auditeur indépendant

- Être indépendant et confirmer son indépendance conformément aux exigences professionnelles de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;
- Exécuter l'audit conformément aux normes relatives aux missions de certification énoncées dans le Manuel de CPA Canada – Certification;
- Évaluer les risques que le processus de sélection ne soit pas réalisé de façon équitable et transparente pour les alliances;
- Communiquer ouvertement avec la direction de la gestion et de la conformité contractuelles, le responsable de l'observation des règles contractuelles, la direction

générale et le Comité de vérification et de la performance/Comité des technologies de l'information de la Société, ainsi qu'avec le Secrétariat du Conseil du trésor;

- Faire preuve, tout au long de l'audit, d'esprit critique;
- Procéder au contrôle, par sondages, des éléments probants permettant de conclure sur l'objectif et les critères d'audit;
- Exprimer, en s'appuyant sur les résultats de l'audit, une opinion sur le respect des principes d'équité et de transparence dans le cadre du processus de sélection. Émettre un rapport de l'auditeur indépendant pour lequel il n'existera aucune restriction quant à la diffusion et la distribution.

3. Sommaire de notre travail d'audit

Vous trouverez dans le tableau suivant un résumé des critères utilisés et des principales procédures d'audit qui ont été mises en œuvre à ce jour pour évaluer le respect par la Société des principes d'équité et de transparence dans la mise en œuvre de l'*Étape E – Évaluation globale de la qualité des soumissions Tour #2*.

Critères <i>Étape E – Évaluation globale de la qualité des soumissions Tour # 2</i> ¹	Principales procédures d'audit
1. La Société démontre son engagement en faveur des principes d'équité et de transparence dans le processus de sélection	Prise de connaissance du CT dérogatoire, des communications avec le Secrétariat du Conseil du trésor, de l'appel d'offres et de la structure de gouvernance, des procédures, formations, directives internes, lois et règlements pertinents au processus de sélection
2. Le conseil d'administration et la direction surveillent la mise en place et le bon fonctionnement des contrôles internes assurant le respect des principes d'équité et de transparence dans le processus de sélection	Discussions avec la direction de la gestion et de la conformité contractuelles, le responsable de l'observation des règles contractuelles, la direction générale et le Comité de vérification et de la performance/Comité des technologies de l'information de la Société
3. Le conseil d'administration et la direction surveillent la mise en place et le bon fonctionnement des contrôles internes permettant de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires lors de l'établissement et de l'exécution du processus de sélection	Prise de connaissance des travaux effectués par l'audit interne (notamment les résultats des entrevues individuelles avec les membres du comité de sélection)
4. Aucune alliance n'est rejetée pour des causes injustifiées	Prise de connaissance des informations significatives communiquées aux personnes impliquées dans le processus de sélection
5. Aucune alliance n'est retenue bien qu'elle ne rencontre pas les divers critères afin de garder un certain niveau de compétition	Analyse de la composition des divers comités
6. La Société communique aux ressources impliquées dans le processus de sélection les informations nécessaires à son bon fonctionnement et au respect des principes d'équité et de transparence	Validation de l'indépendance et de la compétence des membres des divers comités, sur base de sondages pour les comités aviseurs et les groupes d'intégration, et à 100 % pour le comité de sélection
	Validation, sur base de sondages, des engagements solennels signés par le personnel de la Société impliqué dans le processus de sélection et les membres externes du comité de sélection

¹ Les numéros des critères mentionnés dans ce tableau font référence à ceux apparaissant au plan d'audit.

7. L'accès aux documents et informations pouvant influencer le caractère équitable et transparent du processus de sélection est restreint aux seules personnes ayant droit et besoin de savoir, et celles-ci sont sensibilisées au caractère hautement confidentiel de ces documents et informations 8. Le contenu, la forme et le moment des communications avec les alliances assurent l'équité dans le traitement des alliances et la transparence dans les communications 9. Les membres du comité de sélection, des comités aviseurs et du groupe d'intégration sont indépendants et comprennent bien leurs responsabilités tout au long du processus 10. Les membres du comité de sélection ne sont pas influencés par le personnel de la Société dans le cadre du processus 15. L'évaluation de la qualité des soumissions est effectuée de manière uniforme et objective pour toutes les alliances 16. Les alliances n'atteignant pas la note de passage n'ont réellement pas réussi à démontrer que leur solution a les qualités requises 18. Les évaluations effectuées par le comité de sélection et les comités aviseurs respectent la relativité des critères et besoins identifiés dans l'appel d'offres 20. Les alliances respectent les mêmes directives et procédures lors des entrevues et lors de la vérification de la faisabilité de la solution 21. Aucune information privilégiée n'est transmise aux alliances lors des entrevues et lors de la vérification de la faisabilité de la solution 22. Les notes de qualité octroyées par le comité de sélection ont fait l'objet de consensus entre les membres, après avoir dûment considéré les évaluations des comités aviseurs et les évaluations individuelles des membres du comité de sélection, analysé les raisons des écarts d'évaluation significatifs et documenté les fondements de la décision ayant mené au consensus	Validation des mesures prises par la Société afin de s'assurer de la confidentialité de l'information détenue par ses employés Prise de connaissance du contenu, de la forme et du moment des communications avec les alliances afin de s'assurer de l'équité du traitement des alliances et de la transparence dans les communications Validation des mesures de protection en cas de roulement du personnel au sein des comités aviseurs et de sélection Analyse des justifications du rejet d'alliances (une alliance a été rejetée à l'Étape E) Validation des procédures en place et des outils de travail de la Société permettant de s'assurer de l'intégrité des offres de service lors du découpage et de leur distribution aux évaluateurs Lecture des procès-verbaux du conseil d'administration, du Comité de vérification et de la performance/Comité des technologies de l'information Assistance, sur base de sondages, aux réunions des comités aviseurs en fonction de leurs risques individuels Assistance aux réunions du comité de sélection ou prise de connaissance des rapports des secrétaires du comité Validation de la bonne compréhension des critères d'évaluation par les membres des comités et de leur application uniforme par ceux-ci Prise de connaissance des outils d'évaluation de qualité des comités Validation de la répartition des responsabilités d'évaluation des membres des comités pour assurer une évaluation uniforme des diverses soumissions Analyse, sur base de sondages, des comptes-rendus des comités aviseurs et du groupe d'intégration en fonction des risques inhérents aux sujets à l'ordre du jour Validation du respect des critères et des pondérations définis dans l'appel d'offres dans l'évaluation de la qualité des soumissions Visionnement, sur base de sondages, des enregistrements des entrevues Validation des procédures entourant la tenue des entrevues Assistance, sur base de sondages, aux enregistrements des présentations sur la faisabilité de la solution Prise de connaissance des analyses de risques produites par la Société en lien avec le processus de sélection
--	--

	Validation de l'absence de divulgation d'information privilégiée à une alliance lors des entrevues et des présentations sur la faisabilité de la solution Observation de l'application adéquate et uniforme des directives et procédures pour les entrevues avec les ressources proposées par les alliances Validation de la compilation de la note de qualité des comités aviseurs Validation de la compilation de la note de qualité du comité de sélection Analyse du traitement, par le comité de sélection, des écarts entre les notes de qualité déterminées par les comités aviseurs et celles déterminées individuellement par les membres du comité de sélection Analyse de la documentation à l'appui des décisions du comité de sélection en regard des notes de qualité pour les critères jugés significatifs par leur niveau de pondération sur la note globale ou par leur caractère sensible dû à tout autre facteur quantitatif ou qualitatif
--	---

À la suite des travaux effectués par la Société à l'Étape E, la Société retient les deux alliances qui ont obtenu une note de qualité de 70 points et plus et dont les résultats de l'Étape E sont les plus élevés. Ces deux alliances passent donc à l'étape suivante, soit l'Étape F – *Dialogue compétitif*.

4. Conclusion

Sous réserve de l'achèvement de nos entretiens avec le Comité de vérification et de la performance/Comité des technologies de l'information, nous n'avons rien relevé, en date du 12 octobre 2016, qui nous porte à croire que les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances n'ont pas été respectés dans tous leurs aspects significatifs à l'Étape E – *Évaluation globale de la qualité des soumissions Tour #2*.